

Règlement de la manifestation

TRAIL DES MEUH DU LYONNAIS

Edition du samedi 15 juin 2019

Le Trail des Meuh du Lyonnais est organisé par l'association Team Des Monts avec l'accord de la commission des courses hors stade du Comité d'Athlétisme du Rhône.

1-Participation

Épreuve du 21km à partir de la catégorie Junior

Course ouverte à toute personne âgée de plus de 18 ans (né avant 2001 inclus)

Coureur non licencié : =>produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition daté de moins d'un an (le jour de la compétition)

Coureur licencié : => produire la copie d'une licence sportive valide délivrée par la FSCT,FSGT,FFA,FFTRI,UFOLEP (ces licences sont acceptées si elles font apparaitre de façon précise la mention athlétisme).

A noter que depuis cette année les licences FFTRI (TRIATHLON) ne sont plus valables pour participer à une compétition FFA

En cas d'inscription en ligne, scanner le certificat médical ou renseigner le N° de la licence.

Épreuve du 10km à partir de la catégorie Cadet

Course ouverte à toute personne âgée de plus de 16 ans (né avant 2003 inclus)
(Une autorisation parentale est nécessaire pour les personnes mineures)

Coureur non licencié : =>produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition daté de moins d'un an (le jour de la compétition)

Coureur licencié : => produire la copie d'une licence sportive valide délivrée par la FSCT,FSGT,FFA,FFTRI,UFOLEP (ces licences sont acceptées si elles font apparaitre de façon précise la mention athlétisme).

A noter que depuis cette année les licences FFTRI (TRIATHLON) ne sont plus valables pour participer à une compétition FFA

En cas d'inscription en ligne, scanner le certificat médical ou renseigner le N° de la licence.

Défi 5km ouvert à toutes les catégories d'âge, pas de chronométrage (pas de certificat médical exigé). Limite 1h30

Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents et ils doivent être accompagnés d'une personne majeure

Les inscriptions sont fermes et définitives.

Aucun remboursement ne sera effectué. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera tenu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

2-Inscription et retrait des Dossards

Les frais d'inscription sont fixés à :

Pour le 21 km

18 euros par internet (+ 1 euros frais de dossier) jusqu'au 13 juin 2019. (ce prix comprend le repas d'après course)

23 euros le jour de la course (ce prix comprend le repas d'après course dans la limite des places disponibles)

Inscription sur place de 14h à 15H30 dans la Halle aux Veaux, Place du Marché aux Veaux à St Laurent de Chamousset

Retrait des dossards et puces de 14h00 à 15h30 dans la Halle aux Veaux, Place du Marché aux Veaux à St Laurent de Chamousset

Pour le 10 km

13euros par internet (+ 1 euros frais de dossier) jusqu'au 13 juin 2019 (ce prix comprend le repas d'après course)

18 euros le jour de la course (ce prix comprend le repas d'après course dans la limite des places disponibles)

Inscription sur place de 14h à 16H dans la Halle aux Veaux, Place du Marché aux Veaux à St Laurent de Chamousset

Retrait des dossards et puces de 14h00 à 16h dans la Halle aux Veaux, Place du Marché aux Veaux à St Laurent de Chamousset

Pour le défi 5 km

5 euros par Internet (+ 1 euros de frais de dossier). Ce prix ne comprend pas le repas d'après course (possibilité de s'inscrire à part 8 euros*)

Inscription sur place de 14h à 16H45 dans la Halle aux Veaux, Place du Marché aux Veaux à St Laurent de Chamousset

* les accompagnateurs peuvent également acheter des repas au prix de 8 euros

3-Date et heures de départ

Samedi 15 juin 2019 place du marché aux veaux de Saint Laurent de Chamousset

Départ à 16 H pour le 21 km

Départ à 16 H 30 pour le 10 km

Départ à 17 H 00 pour le défi

4-Ravitaillement

21 km : 2 ravitaillements + collation à l'arrivée.

10 Km : 1 Ravitaillement + collation à l'arrivée.

Défi 5 km : pas de ravitaillement - Boissons à l'arrivée

5-Sécurité

Des signaleurs officiels organiseront la sécurité aux croisements de route. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et faire preuve de vigilance.

La protection médicale est assurée par un médecin. Il pourra décider de la mise hors épreuve de tout athlète présentant des difficultés pouvant entraîner un incident grave pour sa santé. Toutefois les difficultés d'accès de certaines portions du parcours n'autorisent pas une intervention immédiate. Chaque concurrent doit avoir en conscience du fait qu'il puisse attendre de nombreuses minutes la venue des secours. Le temps d'intervention ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation.

6- Respect de l'environnement

Par soucis de propreté et respect des endroits mis à la disposition des coureurs, l'organisation demande à tous les concurrents et accompagnateurs de ne pas polluer par des jets de papiers, de bouteilles et de plastiques sur les sites traversés. Des poubelles seront à disposition des coureurs aux points de ravitaillement. Les concurrents sont priés de ne pas abandonner de déchets (papiers, emballages de gels, gobelets ...) sur le parcours sous peine de disqualification

Les coureurs doivent prévoir un gobelet réutilisable pour les ravitaillements et à l'arrivée (il n'y aura pas de gobelet jetable)

Les coureurs s'engagent à respecter le parcours dans son intégralité. Des contrôles et pointages seront effectués à différents endroits du parcours.

7-Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

8- Récompenses aux coureurs

Les 3 premiers au scratch homme et femme (pas de cumul) Le 1er de chaque catégorie homme, femme (remise aux personnes présentes pas d'envoi).

9-Catégories d'âge

CA cadets : 2002 et 2003

JU juniors : 2000-2001

ES espoirs : 1997-1999

S Seniors : 1980-1996

VI vétérans : 1979-1970

V2 vétérans : 1969-1960

V3 vétérans : 1959-1950

V4 vétérans : 1949 -1940

V5 vétérans 1939 et avant

10-Droit à l'image

Les coureurs, en s'inscrivant au Trail des Meuh du Lyonnais, abandonnent leur droit à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises pendant la course.

**Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement, et aux circuits à la suite de tout événement imprévu et indépendant de leur volonté.
L'engagement d'un coureur entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.**